

47050 - Accompagnement des majeurs

Renforcement du dispositif jeunes majeurs "Vers l'Insertion et l'Autonomie (VIA)".

CP/2020/028

Service chef de file :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis par le Département du Bas-Rhin rencontrent une difficulté particulière au moment de leur accès à la majorité. En effet, la difficulté d'obtention d'un titre de séjour pérenne complexifie leur parcours vers l'autonomie, notamment pour la recherche d'un logement.

Un dispositif particulier d'hébergement et d'accès au logement est porté par l'Association Foyer Notre Dame depuis 2018, financé par le Département.

Considérant les résultats de ce dispositif et les besoins du Département, il est proposé à la Commission Permanente de créer 35 nouvelles places au sein du dispositif « Vers l'Insertion et l'Autonomie ».

Dans le cadre de la délibération adoptée par la Commission Permanente le 3 octobre 2016, le Département a refondé sa politique à l'intention des jeunes majeurs sortants de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objectif est d'intégrer pleinement leur accompagnement au sein de la politique départementale d'insertion des jeunes adultes bas-rhinois, volonté réaffirmée dans le Plan d'actions Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023 « Un avenir pour nos enfants ».

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE constitue une priorité dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Avec la convention signée en décembre 2018, le Département s'est engagé avec l'Etat à prévenir les sorties sèches de l'ASE. Une recette de l'Etat de 155 000 € a été fléchée sur différentes actions d'accompagnement à la sortie de l'ASE, crédits abondés par avenant pour l'année 2019 à hauteur de 35 700 €. Au-delà, le Département du Bas-Rhin a choisi de porter son engagement financier pour l'accompagnement des jeunes majeurs de 2 862 000 € à 3 085 000 € en 2020.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) accueillis par le Département du Bas-Rhin rencontrent une difficulté particulière au moment de leur accès à la majorité. En effet, la difficulté d'obtention d'un titre de séjour pérenne complexifie leur parcours vers l'autonomie, notamment pour la recherche d'un logement.

Dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, et en accord avec l'Etat, le Département du Bas-Rhin a développé avec l'Association Foyer Notre Dame, et

conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, un dispositif de type intermédiation locative dédié à ce public, pour 15 places en 2018, augmenté de 9 places en 2019 dans le cadre de la convention de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, 24 places sont actuellement financées via des crédits de l'Etat.

Or, près de 430 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance atteindront la majorité en 2020, dont plus de 50% sont des anciens Mineurs Non Accompagnés, et le nombre de jeunes majeurs ne cesse de croître (+ 9,5 % en un an). Au 30 novembre 2019, 225 jeunes bénéficient d'un Contrat Jeunes Majeurs Insertion, dont 217 nécessitent un hébergement. Or, le dispositif d'accueil des jeunes majeurs ne comporte que 143 places.

La plupart des jeunes majeurs ex-MNA sont engagés dans un parcours de formation, le plus souvent par la voie de l'apprentissage ; ils disposent ainsi de ressources pour vivre.

Aussi, afin de fluidifier leurs parcours et éviter les sorties sèches de l'ASE, il est proposé à la Commission Permanente de développer la capacité d'accueil du dispositif VIA porté par l'Association Foyer Notre Dame en créant 35 places pour un prix de journée de 28,98 €, soit une dotation annuelle de 365 988 €. Les jeunes ainsi orientés ne relèveront plus de l'ASE, mais entrent dans un parcours de droit commun, conformément aux orientations de la politique départementale.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis un avis favorable le 13 janvier 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45388	65-6574-51	3 085 000,00 €	3 085 000,00 €	365 988,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve l'augmentation de capacité du dispositif « Vers l'Insertion et l'Autonomie » porté par l'Association Foyer Notre Dame de 35 places ;

- autorise l'octroi d'une dotation annuelle de 365 988 € à l'Association Foyer Notre Dame, sur la base d'un prix de journée de 28,98 €, sur la période 2020-2022, les crédits étant prévus au budget primitif départemental ;

- approuve la convention financière triennale 2020-2022 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Foyer Notre Dame, en pièce jointe à la présente délibération ;

- autoriser le Président à signer la convention précitée.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY